

LIGUE DE WILAYA DE FOOT-BALL CHLEF

BULLETIN OFFICIEL

N° 08

SAISON 2018/2019

25/11/2018

LIGUE DE WILAYA DE FOOT-BALL CHLEF

TEL – FAX : 027.77.39.83

CIA DES FONCTIONNAIRES

Site Web : lfwchlef.com

DESTINATAIRE

Monsieur :

.....

Bulletins Officiels Reçus

*** BO N° 08**

LRF Blida

« Remerciements »

COURRIER ARRIVEE:

L.R.F-Blida:

a/s Désignation MCBOS * ORBOF «Noté».

CLUBS :

CRC : a/s Abandon de la coupe wilaya «Noté».

UROA : a/s Abandon de la coupe wilaya «Noté».

CMT : a/s Rapport sur la rencontre CMT * CRBZ «Noté».

CRBAM / CMAM : a/s Acquittement «Noté».

COURRIER DEPART:

Radio Chlef

* **FAX** : a/s Désignation de la 06^{ème} journée -SENIORS- Division Honneur
et 04^{ème} journée -SENIORS- Division Pré-Honneur de Championnat
de Wilaya de Football de Chlef

* **FAX** : a/s Résultats de la 05^{ème} journée -SENIORS- Division Honneur
et 03^{ème} journée -SENIORS- Division Pré-Honneur de Championnat
de Wilaya de Football de Chlef

COMMISSION DE DISCIPLINE
BO N° 08 Saison 2018/2019 Séance du 21/11/2018
Membres Présents

RAHOU Mohammed

Président

◀ **ARTICLE : 143 codes disciplinaire 2016**

« Le Décompte des Sanctions, avertissement ou autres relève de la responsabilité Exclusive des clubs».

BILAN

Du 26/09/2018 au 21/11/2018

Désignations	Total
NOMBRE D'AFFAIRES	66
AVERTISSEMENTS	206
EXPULSIONS	20
AMENDES	26
RESERVE	00
TERRAINS SANCTIONNES	00

**La commission de discipline peut corriger
en tout temps les fautes de calcul et autres
erreurs manifestés**

DIVISION HONNEUR

- Affaire n°43 : Rencontre « ACA - CRC » Du 16/11/2018

- Joueurs Avertis  :

- *DEGHMINE Mohammed lic n°150024 « ACA » Avertissement AJ
- *ABDI Abdelmadjid lic n°150019 « ACA » Avertissement AJ
- *SIAD Maamar lic n°050012 « CRC » Avertissement AJ
- *ELDJIRA Oussama lic n°050008 « CRC » Avertissement AJ

- Affaire n°44 : Rencontre «CSABBH - FCB » Du 16/11/2018

- Joueurs Avertis  :

- *LSHAB Amine lic n°300006 « FCB » Avertissement AJ
- *MAAMERI Fethallah lic n°300009 « FCB » Avertissement AJ
- *GUELLIL Ahmed lic n°110003 « CSABBH » Avertissement AJ
- *BELMEHEL Khelil lic n°110010 « CSABBH » Avertissement AJ

- Affaire n°45 : Rencontre « CMT - CRBZ » Du 16/11/2018

- Après étude de la feuille de match
- Après lecture des rapports de l'arbitre et délégué

La commission décide

- Joueurs Exclus  :

- * TABACHE Moustafa lic n°030019 « CRBZ » **08 matchs de suspension fermes dont (04) matchs avec sursis + 5.000DA d'amende pour tentative d'agression envers officiel (ART.120)**
- * HAMMOU MENACH Mouloud lic n°030025 « CRBZ » **04 matchs de suspension fermes dont (02) matchs avec sursis + 5.000DA d'amende pour comportement antisportif envers officiel (ART.112)**

- Joueur Averti  :

- *OSTMANE Abed lic n°100002 « CMT » **01 match de suspension ferme + 1.000DA d'amende pour contestation de décision (ART.101)**

***Affaire en instance pour complément d'information**

- Affaire n°11 : Rencontre « NRBC - CRG » Du 17/11/201846

- Après étude de la feuille de match
- Après lecture des rapports de l'arbitre et délégué

La commission décide

***Affaire en instance pour complément d'information**

- Joueurs Avertis  :

- *BOUTBEL Rachid lic n°010010 « CRG » **01 match de suspension ferme + 1.000DA d'amende pour contestation de décision (ART.101)**
- *CHOURAR Abdellah lic n°480013 « NRBC » Avertissement AJ

- Affaire n°47 : Rencontre « WRHB - IRBS » Du 16/11/2018

- Joueur Exclu  :

- *KANEM Azzeddine lic n°090003 « IRBS » **01 match de suspension ferme pour cumul d'avertissements AJ + CD (ART.103)**
- + 1.000DA d'amende pour contestation de décision (ART.101)**

- Joueurs Avertis  :

- *BOUMESSAOUD Abdelkader lic n°090006 « IRBS » Avertissement JD
- *SAMET BOUHAÏK Abdelhak lic n°090020 « IRBS » Avertissement AJ
- *BENZANAGUI Khayreddine lic n°090023 « IRBS » Avertissement AJ

- Affaire n°48 : Rencontre « NRK - FCBB » Du 16/11/2018

- Après étude de la feuille de match
- Après lecture des rapports de l'arbitre et délégué

La commission décide

- Joueurs Exclus  :

- *ASSAS Alaa lic n°020006 « NRK » **01 match de suspension ferme pour cumul d'avertissements AJ + AJ (ART.103)**
- * SENADIK Toufik lic n°020024 « NRK » **04 matchs de suspension fermes dont (02) matchs avec sursis + 5.000DA d'amende pour comportement antisportif envers officiel (ART.112)**

- Joueurs Avertis  :

- *LAYACHI Maamar lic n°040012 « FCBB » **01 match de suspension ferme + 1.000DA d'amende pour contestation de décision (ART.101)**
- *TOURI Abdelkader lic n°020008 « NRK » Avertissement AJ

DIVISION PRE-HONNEUR

- Affaire n°49 : Rencontre « MCH - IRBT » Du 16/11/2018

- Joueurs Avertis  :

- *ELMEDDAH Mahfoud lic n°450849 « MCH » Avertissement AJ
- *BOUAZZA Billal lic n°420011 « IRBT » Avertissement AJ

- Affaire n°50 : Rencontre « NSZ - CRT » Du 17/11/2018

- Joueurs Avertis  :

- *ATMAN ELAKEB Djamel lic n°430004 « NSZ » Avertissement AJ
- *BENCHIKH Abdelkadir lic n°430002 « NSZ » Avertissement AJ
- *FERHAOUI Abdelkadir lic n°410007 « CRT » Avertissement AJ
- *ZENATI Chaouki lic n°410008 « CRT » Avertissement AJ

- Affaire n°51 : Rencontre « JSA - RCHB » Du 17/11/2018

- Joueurs Avertis  :

- *HAMICHE Aymen lic n°080015 « RCHB » Avertissement AJ
- *LOUMI Fodhil Oussama lic n°080003 « RCHB » Avertissement AJ
- *FELLOUH Youcef lic n°080002 « RCHB » Avertissement AJ
- *TEKFA Merouane lic n°240014 « JSA » Avertissement JD
- *BOUZEKRI Merouane lic n°240001 « JSA » Avertissement JD
- *MEKLATTI Mounir lic n°240011 « JSA » Avertissement AJ

- Affaire n°52 : Rencontre « ASCH - CRH » Du 17/11/2018

- Joueur Exclu  :

- *DERRAZ Ilyas lic n°400027 « CRH » **01 match de suspension ferme pour cumul d'avertissements AJ + AJ (ART.103)**

- Joueurs Avertis  :

- *ALI HAIMOUD Hicham lic n°190512 « ASCH » Avertissement AJ
- *BENHENNI Mohammed lic n°400002 « CRH » Avertissement AJ

COUPE WILAYA SENIORS

- Affaire n°53 : Rencontre « CRH - CRG » Du 20/11/2018

- Joueur Averti  :

- *BENHENNI Abdellah lic n°400008 « CRH » Avertissement AJ

- Affaire n°54 : Rencontre « CRBAM - CMT » Du 20/11/2018

- Joueurs Avertis  :

- *ABID Hamid lic n°170001 « CRBAM » Avertissement AJ
- *MOKHEFI Khayreddine lic n°170014 « CRBAM » Avertissement AJ

- Affaire n°55 : Rencontre « FCB - WRHB » Du 20/11/2018

- Joueurs Avertis  :

- *BAGHDOUD Lotfi lic n°060012 « WRHB » Avertissement AJ
- *NABEL Izzeddine lic n°060005 « WRHB » Avertissement JD
- *TAZGAITE Djamel lic n°060001 « WRHB » Avertissement JD
- *ADDA BENZIANE Abdelmalik lic n°300017 « FCB » Avertissement AJ

- Affaire n°56 : Rencontre « CRT - FCBB » Du 20/11/2018

- Joueurs Avertis  :

- *BOUGHALIM Khayreddine lic n°410012 « CRT » Avertissement AJ
- *BOUSSOUFA Charif lic n°410002 « CRT » Avertissement AJ
- *ELHADEF Lotfi lic n°040019 « FCBB » Avertissement AJ
- *REFFI Abderaouf lic n°040002 « FCBB » Avertissement AJ

- Affaire n°57 : Rencontre « CRHB - ASCH » Du 20/11/2018

- Joueurs Avertis  :

- *BENTAHAR Elaid lic n°120010 « CRHB » **01 match de suspension ferme + 1.000DA d'amende pour contestation de décision (ART.101)**
- *BENOUSSAR Yassine lic n°120019 « CRHB » Avertissement AJ
- *BENYOUCEF Amine lic n°190505 « ASCH » Avertissement AJ
- *ABDELLAH BEZARA Mourad lic n°190501 « ASCH » Avertissement JD

- Affaire n°58 : Rencontre « IRBS - CSABBH » Du 20/11/2018

- Joueurs Avertis  :

- *YOUZNADJ Mahmoud lic n°110008 « CSABBH » Avertissement AJ
- *CHEHAIMA Djamel lic n°090005 « IRBS » Avertissement AJ

CATEGORIE JEUNES

- Affaire n°59 : Rencontre « JSBOD - NRBC » (U-19) Du 17/11/2018

- Joueurs Avertis  :

- *ABDELLI Badreddine lic n°480784 « NRBC » Avertissement AJ
- *BOUNADJME Lahcen lic n°480038 « NRBC » Avertissement AJ
- *MAROUF Badreddine lic n°220010 « JSBOD » Avertissement AJ
- *CHELFI Noureddine lic n°220009 « JSBOD » Avertissement AJ

- Affaire n°60 : Rencontre « MOF - JSBH » (U-19) Du 17/11/2018

- Joueurs Avertis  :

- *BELBRAHIM Aymen lic n°460007 « JSBH » Avertissement AJ
- *MEGUBEL Abdeslam lic n°460002 « JSBH » Avertissement AJ

- Affaire n°61 : Rencontre « ACA - NSZ » (U-19) Du 16/11/2018

- Joueurs Avertis  :

- *CHAOUCH Yasser lic n°150043 « ACA » Avertissement AJ
- *ATMAN ELAKEB Hassan lic n°430079 « NSZ » **01 match de suspension ferme + 1.500DA d'amende pour contestation de décision (ART.85)**

- Affaire n°62 : Rencontre « CSSK - WRHB » (U-19) Du 17/11/2018

- Après étude de la feuille de match
- Après lecture des rapports de l'arbitre et délégué

La commission décide

- Joueur Exclu  :

- *BOUDALI Fouad lic n°070033 « CSSK » **02 matchs de suspension fermes dont (01) match avec sursis + 7.000DA d'amende pour comportement antisportif envers officiel (ART.10)**

- Joueurs Avertis  :

- *GHAZI Sid-Ali lic n°070043 « CSSK » Avertissement AJ
- *AZZOZOU Sid-Ahmed lic n°070840 « CSSK » Avertissement AJ
- *BELKACEMI Mohamed Cherif lic n°060031 « WRHB » Avertissement AJ

- Affaire n°63 : Rencontre « CRBAM - FCBB » (U-19) Du 20/11/2018

- Joueurs Avertis  :

- *GUENDEZ Charif lic n°040039 « FCBB » **01 match de suspension ferme + 1.500DA d'amende pour contestation de décision (ART.85)**
- *CHENOUNA Hemza lic n°040043 « FCBB » Avertissement AJ
- *NOURA Housseyn lic n°040034 « FCBB » Avertissement AJ
- *AISSA BERROUDJA Abdelkadir lic n°170035 « CRBAM » Avertissement AJ

- Affaire n°64 : Rencontre « JSBOD - NRBC » (U-17) Du 17/11/2018

- Joueurs Avertis  :

- *CHEROUAK Mohammed lic n°480089 « NRBC » Avertissement AJ
- *MADAOUI Zakaria lic n°480074 « NRBC » Avertissement AJ

- Affaire n°65 : Rencontre « CSSK - WRHB » (U-17) Du 17/11/2018

- Joueurs Avertis  **:**

- *BOUMAZA Sid-Ahmed lic n°060075 « WRHB » Avertissement AJ
- *BACHOUCHI Mohammed lic n°070073 « CSSK » Avertissement AJ

- Affaire n°66 : Rencontre « JSBOD - NRBC » (U-15) Du 17/11/2018

- Joueur Exclu  **:**

- *CHEBAHI Ahmed Yassine lic n°220086 « ASCH » **01 match de suspension ferme pour jeu brutal (ART.93)**

- Joueurs Avertis  **:**

- *NOUI Yakoub lic n°220072 « JSBOD » Avertissement AJ
- *BOUZIDI Ismail lic n°480124 « NRBC » Avertissement AJ

COMMISSION DES ARBITRES DE WILAYA
BO N° 08 Saison 2018/2019 - Séance du : 19/11/2018

Membres Présents

M.CHAHED Mhamed Président DAW, Chargé de la Désignation des arbitres
M.BELBACHIR Nouredine Chargé de la formation et suivi des arbitres
M.ZOUBIRI Abdelkader Membre
M.BOURIAH Elhadj Membre

ORDRE DU JOUR

- ✓ Courrier
- ✓ Désignations Arbitres

NOMBRES		
TESTS PHYSIQUES		02
CAUSERIES		03
JOURNEE HONNEUR	(SENIORS)	06^{ème}
RENCONTRE HONNEUR	(SENIORS)	42
DESIGNATIONS DES ARBITRES HONNEUR	(SENIORS)	126
JOURNEE PRE-HONNEUR	(SENIORS)	04^{ème}
RENCONTRE PRE-HONNEUR	(SENIORS)	20
DESIGNATIONS DES ARBITRES PRE-HONNEUR	(SENIORS)	60
JOURNEE	(JEUNES)	04^{ème}
RENCONTRE	(JEUNES)	68
DESIGNATIONS DES ARBITRES	(JEUNES)	68
JOURNEE CATEGORIE	(U-13)	04^{ème}
RENCONTRE CATEGORIE	(U-13)	48
DESIGNATIONS DES ARBITRES CATEGORIE	(U-13)	48

Analyse des Feuilles des Matches

* La CAW a procédé à l'analyse des feuilles des Matches de la 05^{ème} journée Honneur du 16-17/11/2018 et la 03^{ème} journée pré-honneur du 16-17/11/2018 Catégorie Seniors.

Désignation des Arbitres

* La CAW a procédé à la désignation des arbitres pour la 06^{ème} journée Honneur et la 04^{ème} journée pré-honneur Catégories Seniors.

COMMISSION DE L'ORGANISATION DES COMPETITIONS
BO N° 08 Saison 2018/2019 Séance du 21/11/2018

Membres Présents

- ✓ KOUBA Ahmed Président
- ✓ KHALAFI Mustapha Membre

Ordre du Jour

- ✓ Examen Courrier
- ✓ Traitement Des Affaires
- ✓ Homologations
- ✓ Désignation

NOMBRE DE JOURNEES		NOMBRE DE RENCONTRES	
JOURNEE HONNEUR (SENIORS)	06 ^{ème}	RENCONTRES HONNEUR (SENIORS)	42
JOURNEE PRE-HONNEUR (SENIORS)	04 ^{ème}	RENCONTRES PRE-HONNEUR (SENIORS)	20
JOURNEE HONNEUR (JEUNES)	04 ^{ème}	RECONTRES HONNEUR (JEUNES)	68
JOURNEE HONNEUR (U-13)	04 ^{ème}	RECONTRES HONNEUR (U-13)	48

*** Affaire n°18 / : CRHB // UROA « Séniors » Du 17/11/2018.**

Après lecture feuille de match et rapports arbitres.

- Attendu que le Club CRHB ainsi que les arbitres officiellement désignés étaient Présents au lieu de la rencontre.
- Attendu que la rencontre n'a pas eu lieu en raison de l'absence du club UROA.
- Attendu qu'aucune justification n'est parvenue à la C.O.C par le club UROA.
- **Par ce, la Commission décide :**

Match perdu par pénalité pour le club UROA et en attribuer le gain au club CRHB qui marque (03) point sur le score de 3-0.

- 02^{ème} Forfait pour le club UROA.
- Défalcation de trois (03) points à la catégorie séniors.
- Amende: Cinq mille dinars (5.000 DA) au Club UROA ART 62/RG/FAF.

*** Affaire n°18 / : CMT // CRBZ « Séniors » Du 16/11/2018.**

Après lecture de la feuille de match et rapport arbitre.

- Attendu que le que deux clubs ainsi que les arbitres officiellement désignés étaient présents au lieu de la rencontre.
- Attendu que : la rencontre c'est terminé sur le score de 01-02 en première Mi-temps.
- Attendu qu'après la pause l'arbitre a constaté l'absence de l'ambulance.
- Attendu qu'après attente d'un délai réglementaire, l'arbitre ayant constaté l'absence de l'ambulance, annula la rencontre.
- Attendu que le club CMT auraient dû s'assurer de la présence de l'ambulance durant toute la rencontre.

- Par ce, la Commission décide :

Match perdu par pénalité pour le club CMT et en attribuer le gain au club CRBZ qui marque (03) point sur le score de 3-0.

- Amende: Trois mille dinars (3.000 DA) au Club CMT ART 21/RG/FAF.

*** Affaire n°23 / : TSBS // MCH « U-19/17/15 » Du 17/11/2018.**

Attendu que : la Rencontre n'a pas eu lieu suite au non régularisation des dossiers médicaux des licences de l'équipe jeunes du club TSBS;

Attendu que : l'article 17 Règlement des Championnats de Football des catégories de Jeunes Edition 2015 Stipule :

1. La licence est un document officiel délivré par une ligue pour permettre d'identifier Tout dirigeant, entraîneur, joueur, médecin, kinésithérapeute, secrétaire de club, Chargé de sécurité, arbitre ou commissaire au match.

2. Pour pouvoir participer aux compétitions organisées par la Fédération ou la ligue, Toute personne concernée, doit être titulaire d'une licence régulièrement établie par la ligue.

Attendu que : Le club TSBS n'a pas déposé les dossiers des licences ainsi leurs contrat d'assurance des dirigeants, encadreurs techniques et médicaux ainsi que les joueurs saison 2018/2019 ;

Par ces motifs, la Commission décide :

- Match perdu par pénalité a l'équipe jeune du Club TSBS pour en attribuer le gain du match a l'équipe jeunes du Club MCH qui marque trois points et un score de Trois (03) buts à Zéro (00)

- Amende de vingt deux mille cinq cent dinars (22.500DA) pour le club TSBS.

*** Affaire n°24 / : FCB // CRHB « U-19/17/15 » Du 17/11/2018.**

Attendu que : la Rencontre n'a pas eu lieu suite au non régularisation des dossiers médicaux des licences de l'équipe jeunes du club CRHB;

Attendu que : l'article 17 Règlement des Championnats de Football des catégories de Jeunes Edition 2015 Stipule :

1. La licence est un document officiel délivré par une ligue pour permettre d'identifier Tout dirigeant, entraîneur, joueur, médecin, kinésithérapeute, secrétaire de club, Chargé de sécurité, arbitre ou commissaire au match.

2. Pour pouvoir participer aux compétitions organisées par la Fédération ou la ligue, Toute personne concernée, doit être titulaire d'une licence régulièrement établie par la ligue.

Attendu que : Le club CRHB n'a pas déposé les dossiers des licences ainsi leurs contrat d'assurance des dirigeants, encadreurs techniques et médicaux ainsi que les joueurs saison 2018/2019 ;

Par ces motifs, la Commission décide :

- Match perdu par pénalité a l'équipe jeune du Club CRHB pour en attribuer le gain du match a l'équipe jeunes du Club FCB qui marque trois points et un score de Trois (03) buts à Zéro (00)

- Amende de vingt deux mille cinq cent dinars (22.500DA) pour le club CRHB.

*** Affaire n°26 / : CSAK // IRBS « U-19/17/15 » Du 17/11/2018.**

Attendu que : la Rencontre n'a pas eu lieu suite au non régularisation des dossiers médicaux des licences de l'équipe jeunes du club IRBS;

Attendu que : l'article 17 Règlement des Championnats de Football des catégories de Jeunes Edition 2015 Stipule :

1. La licence est un document officiel délivré par une ligue pour permettre d'identifier Tout dirigeant, entraîneur, joueur, médecin, kinésithérapeute, secrétaire de club, Chargé de sécurité, arbitre ou commissaire au match.

2. Pour pouvoir participer aux compétitions organisées par la Fédération ou la ligue, Toute personne concernée, doit être titulaire d'une licence régulièrement établie par la ligue.

Attendu que : Le club IRBS n'a pas déposé les dossiers des licences ainsi leurs contrat d'assurance des dirigeants, encadreurs techniques et médicaux ainsi que les joueurs saison 2018/2019 ;

Par ces motifs, la Commission décide :

- Match perdu par pénalité a l'équipe jeune du Club IRBS pour en attribuer le gain du match a l'équipe jeunes du Club CSAK qui marque trois points et un score de Trois (03) buts à Zéro (00)

- Amende de vingt deux mille cinq cent dinars (22.500DA) pour le club IRBS.

*** Affaire n°27 / : UROA // ASCH « U-19/17/15 » Du 17/11/2018.**

Attendu que : la Rencontre n'a pas eu lieu suite au non régularisation des dossiers médicaux des licences de l'équipe jeunes du club UROA;

Attendu que : l'article 17 Règlement des Championnats de Football des catégories de Jeunes Edition 2015 Stipule :

1. La licence est un document officiel délivré par une ligue pour permettre d'identifier Tout dirigeant, entraîneur, joueur, médecin, kinésithérapeute, secrétaire de club, Chargé de sécurité, arbitre ou commissaire au match.

2. Pour pouvoir participer aux compétitions organisées par la Fédération ou la ligue, Toute personne concernée, doit être titulaire d'une licence régulièrement établie par la ligue.

Attendu que : Le club UROA n'a pas déposé les dossiers des licences ainsi leurs contrat d'assurance des dirigeants, encadreurs techniques et médicaux ainsi que les joueurs saison 2018/2019 ;

Par ces motifs, la Commission décide :

- Match perdu par pénalité a l'équipe jeune du Club UROA pour en attribuer le gain du match a l'équipe jeunes du Club ASCH qui marque trois points et un score de Trois (03) buts à Zéro (00)

- Amende de vingt deux mille cinq cent dinars (22.500DA) pour le club UROA.

*** Affaire n°28 / : CRT // IRBOF « U-15 » Du 16/11/2018.**

Attendu que : la Rencontre n'a pas eu lieu suite au non régularisation des dossiers médicaux des licences de l'équipe jeune catégorie U-15 du club IRBOF;

Attendu que : l'article 17 Règlement des Championnats de Football des catégories de Jeunes Edition 2015 Stipule :

1. La licence est un document officiel délivré par une ligue pour permettre d'identifier Tout dirigeant, entraîneur, joueur, médecin, kinésithérapeute, secrétaire de club, Chargé de sécurité, arbitre ou commissaire au match.

2. Pour pouvoir participer aux compétitions organisées par la Fédération ou la ligue, Toute personne concernée, doit être titulaire d'une licence régulièrement établie par la ligue.

Attendu que : Le club IRBOF n'a pas déposé les dossiers des licences ainsi leurs contrat d'assurance des dirigeants, encadreurs techniques et médicaux ainsi que les joueurs saison 2018/2019 ;

Par ces motifs, la Commission décide :

- Match perdu par pénalité a l'équipe jeune du Club IRBOF pour en attribuer le gain du match a l'équipe jeunes du Club CRT qui marque trois points et un score de Trois (03) buts à Zéro (00)

- Amende de sept mille cinq cent dinars (7.500DA) pour le club IRBOF.

HOMOLOGATION

DIVISION HONNEUR SENIORS

05^{ème} Journée : 16-17/11/2018

ACA	x	CRC	00	x	00
CMT	x	CRBZ	00	x	03
NRK	x	FCBB	02	x	02
WRHB	x	IRBS	06	x	01
CSABBH	x	FCB	01	x	04
NRBC	x	CRG	00	x	03
CRHB	x	UROA	03	x	00
EXEMPT		CSSK			

DIVISION PRE-HONNEUR SENIORS

03^{ème} Journée : 16-17/11/2018

MCH	x	IRBT	01	x	02
ASCH	x	CRH	02	x	01
JSA	x	RCHB	01	x	02
NSZ	x	CRT	01	x	01
CRBAM	x	CMAM			Renvoyée

01^{er} tour de la coupe wilaya catégorie séniors : 20/11/2018

IRBS	x	CSABBH	02	x	01
CRH	x	CRG	00	x	03
CRT	x	FCBB	02	x	01
FCB	x	WRHB	02	x	00
CRBAM	x	CRT	02	x	00
CRHB	x	ASCH	01	x	02

CATEGORIE JEUNES 03^{ème} Journée 16-17/11/2018 GROUPE A

CATEGORIES			U-19		U-17		U-15	
MOG	x	JSA	00	00	02	01	02	02
CRBSA	x	CRC	03	00	00	00	00	01
DSG	x	CMT	01	02	01	01	02	01
NRK	x	CSABBH	04	01	00	00	05	00
CRBZ	x	CRH	Renvoyée					
EXEMPT		IRBT						

CATEGORIE JEUNES 03^{ème} Journée 16-17/11/2018 GROUPE B

CATEGORIES			U-19		U-17		U-15	
CRT	x	IRBOF	01	00	01	02	03	00
ACA	x	NSZ	05	01	05	00	04	00
MOF	x	JSBH	01	00	02	02	06	01
JSBOD	x	NRBC	01	02	01	00	02	00
FCBB	x	CRG	02	03	03	01	04	00
CRBAM	x	CMAM	Renvoyée					

CATEGORIE JEUNES 03^{ème} Journée 16-17/11/2018 GROUPE C

CATEGORIES			U-19		U-17		U-15	
USFA	x	RCHB	01	00	03	00	03	01
CSSK	x	WRHB	02	05	01	02	01	01
FCB	x	CRHB	03	00	03	00	03	00
TSBS	x	MCH	00	03	00	03	00	03
UROA	x	ASCH	00	03	00	03	00	03
CSAK	x	IRBS	03	00	03	00	03	00

MISE A JOUR

CATEGORIE JEUNES 02^{ème} Journée 20/11/2018 GROUPE B

CATEGORIES			U-19		U-17		U-15	
CRBAM	x	FCBB	06	01	00	03	00	01

CATEGORIE U-13 03^{ème} Journée 16-17/11/2018 GROUPE A

CRBAM	x	CSABBH	04	x	00
JSA	x	CSA	01	x	00
CRBB	x	CSZ	01	x	01
CRBA	x	NRK	02	x	01
EXEMPT		USAH			

CATEGORIE U-13 03^{ème} Journée 16-17/11/2018 GROUPE B

CSSK	x	CFJTB	02	x	00
ASCH	x	ESF	00	x	04
AJC	x	FJTAC	00	x	03
CHS	x	USFA	02	x	00
EXEMPT		MCBOS			

CATEGORIE U-13 03^{ème} Journée 16-17/11/2018 GROUPE C

ASO	x	EFC	02	x	00
CSJA	x	IRHB	04	x	00
JMC	x	CSAC	01	x	01
ESMC	x	AOC	-	x	-
EXEMPT		NROF			

MISE A JOUR

CATEGORIE U-13 01^{ère} Journée 20/11/2018 GROUPE A

USAH	x	CSA	03	x	02
------	---	-----	----	---	----

CATEGORIE U-13 01^{ère} Journée 20/11/2018 GROUPE B

CHS	x	FJTAC	01	x	02
MCBOS	x	USFA	-	x	-

CATEGORIE U-13 01^{ère} Journée 20/11/2018 GROUPE C

JMC	x	AOC	01	x	00
-----	---	-----	----	---	----

CATEGORIE U-13 02^{ème} Journée 20/11/2018 GROUPE A

NRK	x	CRBB	04	x	01
-----	---	------	----	---	----

CATEGORIE U-13 02^{ème} Journée 20/11/2018 GROUPE C

IRHB	x	ESMC	-	x	-
EFC	x	NROF	00	x	01

DESIGNATION

DIVISION HONNEUR SENIORS

07^{ème} Journée : 30/11-01/12/2018

LIEUX	DATE	RENCONTRE	H	ARBITRES		
KALOUL		NRK * CRC				
CHETTIA		NRBC * CRBZ				
CHETTIA		ACA * CSABBH				
O.FARES		CRG * FCBB				
SENDJAS		IRBS * UROA				
S.AKKACHA		CMT * CSSK				
BOUKADIR		CRHB * WRHB				
EXEMPT		FCB				

DIVISION PRE-HONNEUR SENIORS**05^{ème} Journée : 30/11-01/12/2018**

LIEUX	DATE	RENCONTRE	H	ARBITRES		
MEDJADJA		CRBAM * MCH				
ZEBOUDJA		CRH * CRT				
KARIMIA		ASCH * IRBT				
HERANFA		NSZ * JSA				
M.SAHLI		RCHB * CMAM				

02^{ème} tour de la coupe wilaya catégorie séniors : 04/12/2018

N	LIEUX	DATE	RENCONTRE	H	ARBITRES		
01	GHEDAB.S	04-12-18	CRBAM * NRK	14H			
02	CHEETIA	04-12-18	IRBS * IRBT	14H			
03	O.FARES	04-12-18	NSZ * RCHB	14H			
04	KARIMIA	04-12-18	ASCH * CSSK	14H			
05	M.SAHLI	04-12-18	CRT * JSA	14H			
06	BENAIRIA	04-12-18	CRBZ * CMAM	14H			
07	O.B.AEK	04-12-18	FCB * MCH	14H			
08	ZEBOUDJA	04-12-18	CRG * ACA	14H			

**CATEGORIE JEUNES
GROUPE A****05^{ème} Journée: 30/11-01/12/2018**

LIEUX	RENCONTRES	C	HEURE	DATES	ARBITRE
KALOUL	NRK * CRC	U-19/17/15	9H -11H-14H		
B.HAOUA	CSABBH * CRH	U-19/17/15	9H -11H-14H		
TALASSA	IRBT * CRBZ	U-19/17/15	9H -11H-13H		
S.AKKACHA	CRBSA * DSG	U-19/17/15	9H -11H-13H		
B.HAOUA	MOG * CMT	U-19/17/15	9H -11H-13H		
EXEMPT	JSA				

GROUPE B

LIEUX	RENCONTRES	C	HEURE	DATES	ARBITRE
O.DROU	JSBOD * JSBH	U-19/17/15	9H -11H-14H		
CHEITIA	NRBC * CMAM	U-19/17/15	9H -11H-13H		
O.FARES	CRG * CRBAM	U-19/17/15	9H -11H-13H		
O.FARES	MOF * CRT	U-19/17/15	9H -11H-13H		
CHEITIA	ACA * IRBOF	U-19/17/15	9H -11H-13H		
BENAIRIA	FCBB * NSZ	U-19/17/15	9H -11H-13H		

GRUPE C

LIEUX	RENCONTRES	C	HEURE	DATES	ARBITRE
BOUKADIR	FCB * WRHB	U-19/17/15	9H -11H-14H		
BOUKADIR	CRHB * RCHB	U-19/17/15	9H -11H-13H		
SENDJAS	IRBS * USFA	U-19/17/15	9H -11H-13H		
KARIMIA	CSSK * TSBS	U-19/17/15	9H -11H-13H		
O.ABBES	UROA * MCH	U-19/17/15	9H -11H-13H		
M.SAHLI	CSAK * ASCH	U-19/17/15	9H -11H-13H		

CATEGORIE U-13

05^{ème} Journée : 30/11-01/12/2018

GRUPE A

LIEUX	DATE	RENCONTRE	H	ARBITRES
MEDJADJA		CRBAM * CRBB		
KALOUL		CRBA * CSZ		
MARSA		USAH * JSA		
S.ABDERHM		CSA * CSABBH		
EXEMPT	NRK			

GRUPE B

LIEUX	DATE	RENCONTRE	H	ARBITRES
KARIMIA		CSSK * AJC		
KARIMIA		ASCH * FJTAC		
O.B.AEK		MCBOS * CHS		
H.SALEM		USFA * CFJTB		
EXEMPT	ESF			

GRUPE C

LIEUX	DATE	RENCONTRE	H	ARBITRES
O.CHLEF		ASO * ESMC		
GHDAB		CSJA * AOC		
O.FARES		NROF *JMC		
H.SALEM		CSAC * EFC		
EXEMPT	IRHB			

Article 51 : Vestiaires

1. Le club recevant doit mettre à la disposition des arbitres et de l'équipe visiteuse, des vestiaires conformes à la réglementation et convenables (avec porte-manteaux, table, chaises, bancs, douches avec eau chaude et froide, W.C, répondant aux règles d'hygiène).

2. Les équipes sont tenues de se présenter aux vestiaires une heure trente minutes (1h30 mn) au plus tard avant le début de la rencontre.

- Le non-respect de cette disposition entraîne une sanction financière d'un montant de : - **Cinq mille (5.000) dinars pour les clubs des divisions honneur et pré-honneur.**

Le club recevant est responsable des biens personnels et des effets des officiels du match et de l'équipe visiteuse.

3. A l'exception des secrétaires des deux clubs, l'accès des vestiaires des arbitres est strictement interdit à toute personne étrangère quelle que soit sa fonction.

En cas d'infraction à cette disposition, l'arbitre et le commissaire du match sont tenus de demander le refoulement des personnes étrangères. A défaut, la rencontre est annulée et l'équipe du club recevant est sanctionnée par:

- Match perdu par pénalité ;

o Une amende de :

- **Trente mille (30.000) dinars pour les divisions honneur et pré-honneur.**

Article 53 : Main courante

1. Les personnes autorisées à l'accès réservé au banc de touche (la main courante) sont au maximum les sept (07) joueurs remplaçants et les cinq (05) officiels dont les fonctions sont reprises ci-après :

1)- l'entraîneur;

2)- l'entraîneur adjoint;

3)- le médecin;

4)- l'Assistant médical ;

5)- le secrétaire du club.

Ces officiels doivent être inscrits sur la feuille de match et détenteur des licences établies pour la saison en cours. Ils ne peuvent en aucun cas être remplacés par d'autres personnes même disposant de licences à l'exception du médecin qui peut être remplacé par un autre médecin détenteur d'une carte professionnelle.

2. Une seule personne parmi les entraîneurs est autorisée à donner des instructions à ses joueurs depuis la surface technique.

L'entraîneur et les autres officiels doivent rester dans les limites de la surface technique, lorsque le médecin ou l'assistant médical pénètre sur le terrain avec l'accord de l'arbitre pour assister un joueur blessé.

L'entraîneur et les autres occupants de la surface technique doivent, en tout temps, s'astreindre au respect du présent règlement et de veiller à l'éthique sportive.

L'absence de l'entraîneur d'une équipe au cours d'une rencontre est sanctionnée financièrement par :

o Une amende de :

- **Cinq mille (5.000 DA) dinars pour les divisions honneur et pré-honneur.**